

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 118 (1992)

Heft: 7

Artikel: Si raison pouvait rimer avec région

Autor: Ortis, Arlette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-77746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par Arlette Ortis,
architecte SIA,
urbaniste FUS,
rue Saint-Léger 4,
1205 Genève

Si raison pouvait rimer avec région

Les «grands projets» qui agitent périodiquement l'opinion publique genevoise: Wilson, Sécheron, la traversée de la rade ou d'autres encore, suscitent des prises de position qui ne contribuent qu'à cristalliser des antagonismes, tant il est vrai que ces objets n'ont en eux-mêmes qu'un faible contenu idéologique. Une société qui aurait pour seul «projet» un «pont» serait une société sans idéal.

C'est peut-être au nom de cet idéal que les urbanistes de l'Interassar ont tiré la sonnette d'alarme en 1990, puis à nouveau en 1991¹. La position de la Suisse par rapport à l'Europe suscite des discussions et des interrogations sur l'avenir de Genève et de sa région, alors que de nombreuses questions liées au développement sont dans une impasse et ne trouvent pas de solution sur le territoire exigu de notre canton. Le contexte économique actuel – les médias parlent de «pagaille» – ne fait que rendre encore plus évident le danger dû à l'absence d'un véritable projet régional.

Comment aborder, en effet, le problème des transports publics à Genève, tram, RER ou métro, si l'on ne prend pas en compte la dimension réelle du bassin concerné, à savoir 600 000 habitants et 320 000 emplois? Le futur réseau genevois ne doit pas être conçu au seul service du centre-ville. Il ne prendra sa véritable signification que s'il devient un élément structurant de l'espace régional.

La traversée de la rade elle-même n'atteindra sa pleine mesure qu'en tant qu'équipement régional clairement affirmé, reliant le pays de Gex, le canton de Vaud et la rive droite à la rive gauche, Annemasse, Faucigny et le Chablais.

Tout se passe au contraire comme si chaque partie se plaisait à nier son appartenance à un tout. Prenons le thème de l'urbanisation. Le canton de Genève a mis en place une protection efficace des sites naturels, des abords des cours d'eau et de la zone agricole. Les logements individuels sont ainsi repoussés dans le canton de Vaud et la campagne française dont certains sites de grande valeur sont en voie de disparition, mités par une urbanisa-

tion diffuse. Une concertation transfrontalière en matière d'aménagement du territoire est urgente – surtout en période de basse conjoncture – pour garder à la région genevoise son rang dans le contexte lémanique notamment.

Il est pressant de créer un projet d'aménagement régional qui prévoit d'assurer un partage équitable des avantages et des inconvénients de la croissance, en assurant une efficacité optimale à l'ensemble du système régional.

Pourquoi ne pas donner leur chance aux agglomérations transfrontalières qui s'amorcent spontanément dans la couronne urbaine?

- Annemasse, ses communes voisines et les Trois-Chênes;
- Saint-Julien, Archamps, Perly, Plan-les-Ouates et Bardonnex;
- Saint-Genis, Ferney, Meyrin et le Grand-Saconnex;
- Divonne, Crassier et Nyon.

Ces nouveaux pôles de développement régional pourraient ainsi s'organiser de façon structurée, en bénéficiant d'un minimum de cohérence urbanistique. La création de véritables villes transfrontalières devrait, pour devenir réalité, être inscrite au programme des études d'aménagement de part et d'autre de la frontière. Tout projet sectoriel serait ainsi placé dans un contexte plus large et évalué en fonction de son apport positif à l'édifice régional.

¹«Pour un projet régional, octobre 1990»; «Pour un projet régional, un an plus tard, novembre 1991».



